



BIMBY : CONSTRUIRE DANS SON JARDIN

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, avec le soutien de l'[ADEME](http://www.ademe.fr/) (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la Ville de Périgueux a initié une démarche expérimentale intitulée BIMBY, pour « Build In My Back Yard », acronyme qui signifie « Construire dans mon jardin »

Ce concept offre la possibilité à un habitant de céder une partie de son terrain pour créer une maison de plain-pied pour un parent âgé par exemple. Il peut s'agir aussi de construire un logement pour le mettre en location ou bien de vendre une partie de parcelle pour financer un projet. L'[ADEME](http://www.ademe.fr/) et le [Conseil Régional](http://www.aquitaine.fr/) soutiennent cette démarche dont l'ambition est de densifier la ville et d'éviter l'étalement urbain.

DES CONSEILS PERSONNALISÉS AUX PARTICULIERS

La démarche BIMBY propose des solutions nouvelles à des problèmes complexes : en encourageant les propriétaires de maison individuelle à considérer leur jardin comme un potentiel lot à bâtir, elle leur offre l'opportunité de mobiliser une partie de leur patrimoine pour effectuer des travaux dans leur logement, ou d'envisager des scénarios originaux, comme le fait de reconstruire pour soi un pavillon de plain-pied adapté à ses besoins sur un morceau de son terrain, plutôt que de s'engager dans des travaux coûteux d'adaptation d'un logement ancien, à étage, etc.

Un numéro vert : 0 805 38 54 54 (appel gratuit d'un poste fixe du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h)

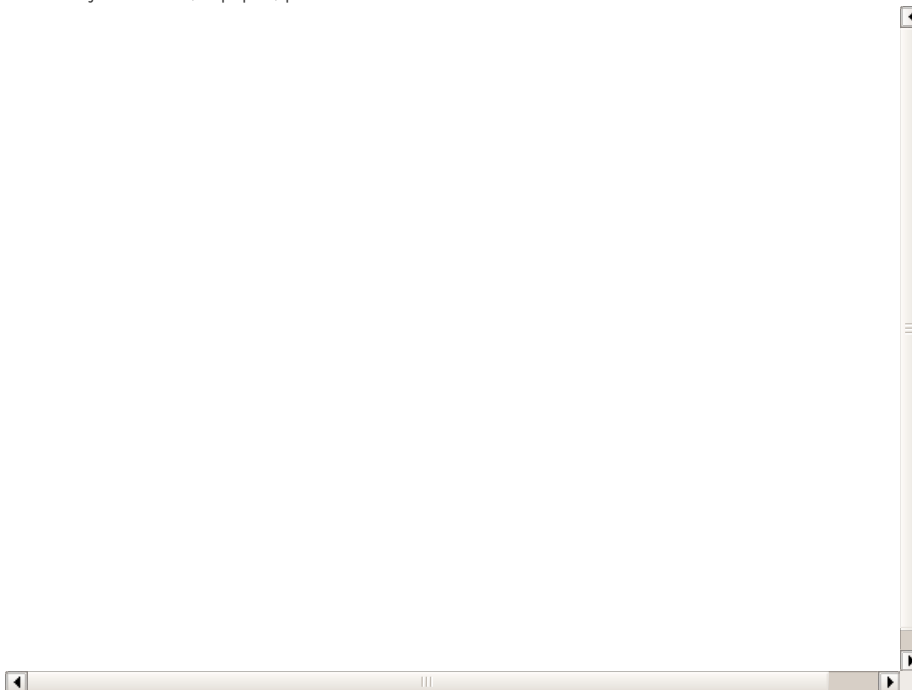
Une équipe spécialisée d'architectes vous propose alors un rendez-vous pour étudier avec vous en fonction de vos besoins (amélioration, adaptation, agrandissement, transformation, cession, division parcellaire...) l'évolution de votre patrimoine et vous aide à identifier le potentiel de votre parcelle et de vos immeubles.

LES OBJECTIFS

La démarche BIMBY n'a pas besoin d'une adhésion massive pour fonctionner.

Chaque année, **si 1% seulement des propriétaires de maison individuelle concrétise un projet de division ou de nouvelle construction, cela générerait 57 nouveaux logements ou terrains à bâtir.**

Ces initiatives privées pourront susciter une offre de foncier à bâtir dans l'ensemble des quartiers de la ville, qui présentent l'avantage d'être déjà viabilisés, équipés, proches des services et des commerces.



[BIMBY - Densification urbaine par la maison individuelle](https://vimeo.com/28191198) (<https://vimeo.com/28191198>) from [Bimby](https://vimeo.com/bimby) (<https://vimeo.com/bimby>) on [Vimeo](https://vimeo.com) (<https://vimeo.com>).

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))



DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))





23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)